



## Les Raisons de ma visite en Allemagne

Documents d'histoires contemporaine  
Pierre Ceresole (1943)

*En décembre 1942, comme il l'avait fait en 1933, Pierre Ceresole a franchi la frontière au nord de Schaffhouse, pour aller exposer ses idées pacifistes aux autorités allemandes. Il fut retenu pendant trois semaines à la prison de Waldshut, puis livré le 23 décembre, aux autorités suisses, qui le retinrent 18 jours en préventive à la prison d'Aarau.*

### Les Raisons de ma visite en Allemagne

Ce document, destiné aux autorités allemandes et suisses, fut remis, en allemand, au directeur de la prison de Waldshut, et au juge d'instruction militaire suisse, à Zurich, le 4 janvier 1943.

1. J'ai passé la frontière entre la Suisse et l'Allemagne sans m'annoncer à aucun poste-frontière. Sauf erreur, c'est une infraction aux prescriptions de police allemandes aussi bien que suisses. J'étais obligé de la commettre, car l'autorisation officielle de faire ce voyage, commandé par des raisons humaines et morales, ne m'aurait pas été accordée.

2. Ma visite en Allemagne n'aurait aucun sens si je n'apportais ici en toute vérité et liberté intérieure mon témoignage sur ce qui me pèse en ce moment si lourdement sur le cœur. Il s'agit de le faire avec courage; sans impertinence, mais sans céder au désir d'être agréable à celui auquel on parle. Mon principal désir est de trouver la juste mesure; je voudrais ne blesser personne et plus encore ne pas être lâche.

3. Comme Suisse - et même Suisse-français - je ne me sens pas étranger ici. L'Allemagne est le pays de ma grand-mère - du côté paternel; elle était née Köster-de Neuville et originaire de Francfort-a.-M. Ici en Allemagne, je prends plus nettement conscience de ma qualité d'homme - j'allais presque écrire: de Chrétien, mais une répugnance m'arrête: les Chrétiens voient aujourd'hui la Faute, comme tout le monde chez les autres; le Christianisme officiel n'est plus pris au sérieux. Je me rattache, en fait, au même groupe que les 63,000 Anglais - baptisés ou non -

qui, d'après les indications de Mr Bevin, ministre du travail, au Parlement britannique, se refusent absolument à tuer un Allemand ou un autre homme quelconque. Quand on regarde la chose attentivement, on voit que, même du point de vue anglais, cette attitude n'est pas du tout aussi déraisonnable que la plupart des gens le croient au premier abord. En Suisse et en Allemagne, où il n'y a pas de réfractaires pour raisons de conscience - ou beaucoup moins, même en proportion de la population, on entend souvent dire: « Ce fait prouve que nous ne sommes pas coupables de la catastrophe actuelle. » A mon avis, c'est exactement le contraire qui est (a vérité).

4. Pour arriver à la vérité, un effort est nécessaire. Il s'agit de prendre garde à toutes espèces de dangers, de combattre les préjugés et les idées fausses que, sans le savoir, on a embarqués au milieu du bagage de ses opinions favorites. Ce combat, très difficile et pénible, peut s'appeler d'un mot: le combat pour l'objectivité. Il est indispensable, si l'on veut découvrir la vérité. Il n'y a aucun espoir d'y parvenir si l'on ne veut pas être objectif. Sans objectivité, d'abord, il ne saurait être question de science et de technique. L'objectivité seule fournit le terrain commun permettant de rencontrer des hommes partant d'une pensée différente. M. Goebbels savait cela, sans doute, lorsque, dans un discours souvent cité, il a déclaré: « Nous ne voulons pas être objectifs », mais il voulait dire, comme me l'a expliqué un des fonctionnaires de la Gestapo, que lorsqu'on en vient aux questions vitales, aux questions dont dépendent la vie et la mort du peuple, on ne peut se contenter de la froide logique et s'en remettre aux considérations sereines de la morale généralement

pratiquée - ou recommandée; que, dans ce cas, ce sont d'autres lois qui interviennent. Mais bientôt on fait la découverte que chacun, et surtout chaque nation, a une ou plusieurs questions à réserver comme question vitale et, si chacun, chaque fois qu'il s'agit de cette question, met logique et morale hors circuit, on se trouve installé dans une maison de fous. C'est là précisément que nous en sommes.

5. Le postulat de l'objectivité est, en particulier, fondamental pour comprendre les rapports véritables entre neutralité et moralité, entre la Suisse démocratique et la guerre totalitaire.

*Qu'un national-socialiste convaincu, un Allemand donne tout pour que la guerre actuelle aboutisse à une conclusion qui lui soit favorable, on peut trouver cela normal mais<sup>1</sup> que les Suisses - qui sont, par éducation et libre choix, républicains, démocrates et pour l'égalité des races, aient à appuyer la guerre totalitaire par leur industrie, leur finance et leur économie, c'est stupéfiant et insupportable.*

6. Pour justifier leur attitude, nos autorités n'ont qu'une raison : « Il s'agit d'une question de vie ou de mort pour notre pays » ; c'est exactement la même raison qu'on donne quand on veut se dispenser d'être objectif. Nous n'avons donc, en principe, aucun reproche à nous adresser les uns aux autres.

7. Ce qui paraît particulièrement dangereux, c'est la manière dont l'État se trouve partout divinisé. Ses exigences priment toute autre considération. La nécessité d'une organisation d'État ne peut être contestée, mais elle doit être maintenue dans de justes limites sous peine des pires catastrophes. Il me semble que les Allemands ont ici une responsabilité particulière par le développement systématique qu'ils ont donné à un véritable culte de l'État. Quand un État commence à placer ses intérêts au-dessus de tout, il est difficile aux autres de ne pas faire de même et le désastre est là.

J'ai le sentiment d'avoir encore un grand nombre de choses importantes à dire, mais la place dont je dispose sur ce papier ne suffit pas. J'espère que

<sup>1</sup> La remarque suivante a été ajoutée, en marge dans le texte original :  
«Normal », du point de vue allemand, mais du point de vue de la morale générale, c'est déjà « désastreux ». je suis venu ici, en Allemagne, à titre privé, comme individu quelconque, sans mission officielle » et je dois dans cette affaire, comprendre et représenter l'honneur de la Suisse d'une manière tout autre que nos autorités n'ont cru devoir le faire, en n'ayant en vue que « l'intérêt économique » et la « sécurité immédiate de la Suisse ». En fait, ils abandonnent complètement, sur le terrain pontique, la morale et l'honneur. Nos conseillers fédéraux sont, en général, des gens honorables mais ils sont liés à un système politique immoral. C'est un soulagement pour moi d'avoir la possibilité et l'obligation de dire cela, ici EN ALLEMAGNE.

l'occasion me sera donnée de le faire encore ailleurs.

Pierre CERESOLE

*Prison de Waldshut, Décembre 1942.*

## Lettre au grand juge

Lausanne, le 15 mai 1943.

*Monsieur le Grand Juge du Tribunal territorial I, Lausanne.*

### **Re : Affaire Pierre Ceresole, Lausanne. Passage illégal de la frontière.**

Monsieur,

Le Dr Arnold Bolle, avocat à La Chaux-de-Fonds, qui veut bien se charger de ma défense, m'a transmis hier matin l'avis que la contravention dressée contre moi pour passage illégal de la frontière, serait examinée prochainement. Je reçois cet avis au moment précis où j'allais vous écrire moi-même.

M. Bolle m'indique votre désir que cette affaire soit traitée aussi simplement que possible, en évitant « l'exposé de trop grandes théories ».

Je me rends parfaitement compte de la situation et après avoir décidé de demander à M. Bolle de se charger de cette affaire, et sachant qu'il le fera selon sa conscience et non par devoir professionnel seulement, je dois lui laisser toute liberté et toute responsabilité de dire ce qui lui paraîtra nécessaire.

En un sens, mon désir et mon opinion sont opposés aux vôtres. Je voudrais que la vraie question qui est au centre de cette affaire soit enfin traitée. Il s'agit du principe de notre vraie défense qu'on ne peut examiner sans parler de notre position morale et de l'esprit de notre neutralité.

Le but essentiel de ma visite en Allemagne a été totalement ignoré dans l'acte d'accusation rédigé déjà par le tribunal territorial III, à Horgen, que j'ai renvoyé à l'auditeur en chef de l'armée, en demandant, une deuxième fois, le transfert devant votre tribunal. Ce but était de protester contre la position intolérable que nos autorités nous ont fait prendre dans la guerre industrielle, menée, pour de l'argent et pour une sécurité prétendue plus grande, aux côtés de l'Allemagne, en opposition complète avec la volonté et l'instinct politique - sinon militaire - de notre peuple.

La contribution militaire finale des Suisses à la « défense de la démocratie » - à sa défense armée - culmine symboliquement dans notre effort réel ou apparent pour détruire les avions anglais passant sur notre territoire. La croyance à la moralité de la violence et de l'action militaire implique qu'on veuille -

et qu'on puisse - distinguer entre le brigand et l'homme de police. L'attitude suisse réduit à l'absurde le système militaire, égoïste et immoral dont chacun sent, chaque jour plus nettement, le scandale, l'impossibilité et la honte.

Dans les quelques affaires qui m'ont amené devant les tribunaux, les juges ont toujours soigneusement évité d'examiner sérieusement les motifs, ne voulant voir que la contravention de police à laquelle je me trouvais acculé. Ils ont toujours ignoré l'énorme contravention morale des Suisses, leur position militaire parfaitement égoïste combinée avec leur refus obstiné de faire une concession possible et admise depuis longtemps dans d'autres pays, aux hommes, aux chrétiens entre autres, qui croient à autre chose qu'à l'armée.

J'espérais - j'espère encore - que les juges militaires devant lesquels je comparais pour la première fois, ne reculeront pas devant la vraie question. Si leur conscience est nette, comme je dois le supposer, ils n'ont aucune raison de reculer.

Lors de ma détention à la prison de Waldshut, les autorités allemandes semblaient redouter que j'expose librement - même pour elles seules - ce que j'avais à dire. Le papier nécessaire pour ma déposition m'a été poliment, mais obstinément refusé. Ainsi, je n'ai pas pu ajouter une chose importante :

Je voulais mentionner explicitement l'exemple d'Ossietsky, le citoyen allemand auquel fut décerné le dernier prix Nobel pour la paix et dont la mort par ce fait se trouva accélérée. Ossietsky reçut le prix pour avoir courageusement signalé, dans une revue pacifiste allemande, le fait que ses concitoyens n'observaient pas les clauses du traité de Versailles et réarmaient après avoir promis le contraire. Ossietsky était considéré comme traître à son pays parce qu'il plaçait les obligations morales de l'homme au-dessus des règles immorales que l'opinion courante impose au citoyen. Je demande que le tribunal me reconnaisse coupable du même crime. Je place nos obligations humaines infiniment au-dessus de notre intérêt helvétique étroitement compris et c'est, à mon avis, la seule manière chrétienne et réellement intelligente de les envisager.

Après cette remarque concernant Ossietsky, je tenais à dire une chose encore, très importante, nullement nouvelle. - Simplement : rendre hommage aux soldats de tous les pays - aux Suisses et aux Allemands en particulier. Le vrai soldat meurt pour la chose qu'il croit juste, et c'est pourquoi on le respecte, si profondément imbécile, erronée et funeste que soit sa conviction. (Elle l'est nécessairement d'un côté ou de l'autre). Il a l'idée monstrueuse que c'est en se préparant à tuer et à se faire tuer qu'on défend le mieux son pays. Et le

croisant - il se fait bel et bien tuer quand sa bêtise et ses préjugés, à la longue, ont porté leurs fruits naturels. Le chrétien - ou celui qu'on appelle ainsi depuis trop longtemps - bavarde et, pour les grandes choses essentielles, ne fait rien. Aussi, en fait, on le méprise infiniment. Ainsi, le censeur de l'arrondissement territorial I, le chef du bureau de Presse et Radio, sans document formel sur lequel il puisse s'appuyer, mais avec le sentiment de faire la chose la plus naturelle du monde, fait savoir à la presse, dans un aide-mémoire du 15 juin. 1940, que « les articles et commentaires insistant sur les horreurs de la guerre pour en montrer le caractère inhumain, antichrétien et antisocial sont interdits. » Le président du « Schweizerischer evangelischer Kirchenbund » dans sa pitié gouvernementale, trouve un prétexte pour refuser de faire la protestation publique qu'on lui demande. Il encaisse, sans autre. Le censeur n'est aucunement inquiet et tout le monde - semble-t-il - trouve naturel que le christianisme soit traité comme zéro absolu. Nous disons: « Organisez le meurtre défensif, si vous le voulez; préparez-vous au meurtre; faites des défilés pour glorifier le meurtre, mais nous refusons de vous imiter et de vous suivre.

Maintenant, par un glissement logique, vous tuez judiciairement des espions et, en même temps, vous utilisez, pour votre défense militaire, des renseignements fournis par des espions étrangers. Profitant de leur immoralité, vous vous faites leurs complices. Le Conseil fédéral l'état-major adoptant le principe de la défense par le meurtre, doivent aussi en adapter les méthodes. L'atmosphère hideuse du mensonge va s'épaississant toujours et même une victoire matérielle, gagnée par de tels moyens, ne peut conduire qu'à de nouvelles catastrophes.

Nous disons non. Vous pouvez traiter fout cela..., cette visite en Allemagne, en particulier, comme une simple affaire de police. A mon avis, ce serait encore un mensonge. Mais si M. Bolle est d'un avis différent, je n'insisterai pas ici.

Chacun sait qu'il y a chez les Suisses, comme chez tous les hommes, des traits d'excellence et de courage réels. Ce sont eux, et l'esprit qu'ils manifestent, qui nous sauveront, c'est pour leur développement que nous voudrions travailler et servir.

Pour caractériser l'état moral de la Suisse, je signale un fait encore. Pendant 23 ans - de 1920 à 1943 - nous avons collaboré, mon frère, le colonel Ernest Ceresole et moi, à dériver vers une œuvre constructive de paix, l'enthousiasme et l'esprit de sacrifice absorbés aujourd'hui, chez nous, par l'institution militaire. Or, dans les articles consacrés par quelques journaux à la mémoire de mon frère mort récemment pas un mot n'a été dit, à ma connaissance, de ce travail du service civil

Pierre Ceresole: Les Raisons de ma visite en Allemagne (1943)

international. Et cependant, grâce à mon frère, ce travail avait obtenu le concours du Département militaire fédéral (Someo, Liechtenstein, Lagarde, etc.). On ne peut considérer, chez nous, comme sain et honnête celui qui met son espoir - un espoir - en actes et non en paroles, en autre chose qu'en l'armée.

Il faut réfléchir attentivement à tout cela et en tirer objectivement les conséquences.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

PIERRE CERESOLE Secrétaire du Service d'Entraide pour le rapprochement des Peuples.

*Le 6 juillet 1943, à Lausanne, le Tribunal territorial I, condamnait Pierre Ceresole à 30 jours de prison.*